Modèle d'outil

Alerte rapide | Analyse de la protection | Analyse des risques | Partage d'informations | Soutien matériel

Mondial

# Mécanismes d'alerte rapide

## Lignes directrices sur les structures de protection communautaire[1]

## Introduction

Comme mentionné dans les lignes directrices sur l'autoprotection, les communautés sont le plus souvent les premières à répondre à leurs propres besoins en protection. Elles sont également les expertes en ce qui concerne les situations auxquelles elles sont confrontées. Les membres de la communauté sont souvent au fait des incidents de protection survenant dans leur région et d'autres informations à ce sujet. Par conséquent, ils et elles peuvent constituer une source d'informations utiles, donner l'alerte à leur communauté et aux communautés alentours ainsi qu'aux organisations humanitaires. En matière de risques de protection, l'alerte rapide permet aux membres d'une communauté de prendre les mesures nécessaires pour se protéger, mettre leurs biens à l'abri et mettre en place des plans d'urgence.

Un mécanisme d'alerte rapide implique de communiquer rapidement toute nouvelle information susceptible de prévenir, éviter, atténuer ou éliminer un risque de protection. Il s'agit essentiellement d'un système de partage des informations. En tant que tel, il contribue directement au pilier des connaissances de l'outil d'autoprotection de la communauté.

## Le rôles des structures de protection communautaire

Les structures de protection communautaire peuvent jouer un rôle vital en facilitant le partage de telles informations. Tout d'abord, ces structures sont déjà formées à l'analyse de la protection. Par conséquent, elles contrôlent régulièrement la situation dans leur zone et peuvent avoir plus de facilités à obtenir des informations.

Ensuite, les membres des structures de protection communautaire sont généralement élu·es par leur communauté et sont donc bien connu·es de toutes et de tous. Ils ou elles peuvent donc facilement devenir des points focaux pour le partage d'informations avec la communauté.

Enfin, les structures de protection communautaire ont souvent des canaux de communication bien établis avec les organisations humanitaires et autres acteurs clés, ce qui peut aussi faciliter le partage d'informations.

1 Cet outil mondial vient s'ajouter à des documents produits par l'équipe de protection d'Oxfam en République démocratique du Congo.

### Encadré 1 : Suivi de la protection et mécanismes d'alerte rapide

L'objectif du suivi de la protection est de collecter des données relative à la protection de façon systématique dans une région et d'analyser les tendances afin d'alimenter les réponses. Un mécanisme d'alerte rapide vise à faciliter le partage d'informations concernant des risques nouveaux et/ou imminents pouvant avoir un impact immédiat sur les droits, la sécurité et la dignité des communautés, ainsi que sur le déroulement des programmes.

Leur vocation n'est pas de documenter les incidents de protection, mais d'alerter les communautés et de soutenir les organisations humanitaires face à des risques potentiels imminents.

Les alertes rapides peuvent s'appuyer sur le suivi de la protection, étant donné que certains incidents peuvent être le sujet d'une alerte. Toutefois, des alertes peuvent être données concernant d'autres situations n'appartenant pas à la protection et qui par conséquent, n'étaient pas couvertes par le suivi de la protection. Cela peut être le cas, par exemple, avec les mouvements de population.

## Types d'événements pour lesquels effectuer un suivi

Les membres de la communauté et les structures de protection communautaire peuvent donner l'alerte quant à une diversité d'événements dans leur région (voir **Tableau 1**).

**Tableau 1 : Liste non exhaustive des scénarios de protection pertinents**

| Type d'événement | Détails | Exemples |
|---|---|---|
| **Mouvements de population** | Des changements démographiques importants, en particulier pour des groupes dont on connait ou prévoit les besoins humanitaires ou pour les groupes aidant à satisfaire ces besoins. | Nouvelles arrivées de personnes déplacées internes ou de réfugié·es. |
| **Tensions intra ou intercommunautaires** | Tensions naissantes ou exacerbées entre différentes communautés ou entre différents groupes au sein d'une communauté. | Conflits entre des communautés hôtes et des personnes déplacées internes aux points d'eau. |
| **Mesures gouvernementales** | Mesures gouvernementales planifiées ou existantes mettant en danger les droits, la sécurité et la dignité des personnes. | Une agence gouvernementale prévoit de démanteler un site de personnes déplacées internes. |
| **Dynamiques entre les porteurs d'armes** | Événements qui contribuent à exacerber les tensions entre les acteurs armés (y compris au sein de ou entre communautés). | Affrontements entre un groupe armé et les forces gouvernementales.<br>Assassinat d'un·e membre de la famille d'un chef.<br>Conflit personnel entre deux chefs.<br>Affrontements armés entre différentes communautés. |
| **Mouvements de porteurs d'armes** | Changements dans la présence des porteurs d'armes dans la zone. | Arrivée de troupes.<br>Mouvement de troupes le long d'une route voisine. |

## Types d'informations à inclure dans une alerte

Une série d'informations doivent être partagées par le biais des mécanismes d'alerte rapide (voir **Tableau 2**). Les alertes ne doivent pas inclure des informations pouvant identifier quelqu'un, ni aucune information susceptible de mettre en danger les membres des structures de protection communautaire, les membres des communautés ou les organisations humanitaires.

**Tableau 2 : Exemples d'informations à inclure dans les alertes rapides**

| Types d'informations | Détails | Exemple d'alerte |
|---|---|---|
| **Lieu et date** | Lieu et date(s) de l'événement | Dans la matinée du 30 janvier 2015, environ 10 hommes armés des forces gouvernementales ont attaqué Village A. La plupart des membres de la communauté se sont réfugié·es à Village B. Deux femmes adultes et un homme âgé ont été blessé·es, un jeune homme a été tué.<br><br>Les membres de la communauté doivent éviter de se rendre dans la zone car les hommes armés sont peut-être encore présents. Les hommes armés se déplacent en direction de Village C et Village D.<br><br>Les organisations humanitaires vont mettre en place une assistance médicale pour les personnes blessées de Village B. |
| **Ce qui s'est passé** | La situation ou l'événement signalé·e. | |
| **Parties impliquées** | Aucune information pouvant identifier une ou plusieurs personnes n'est nécessaire. Les informations à fournir concernant les parties impliquées viennent simplement compléter la description de la situation. | |
| **Impact** | Impact avéré ou potentiel de l'événement | |
| **Demande et/ou recommandation** | Toute demande d'aide pertinente de la part de personnes recevant l'alerte et/ou recommandations sur ce que ces personnes doivent faire. | |

## Mise en place d'un mécanisme d'alerte rapide

Les bénévoles de la protection et les autres acteurs de la protection peuvent soutenir les communautés dans la mise en place d'un mécanisme d'alerte rapide structuré. Cela peut aider à faire circuler les informations essentielles afin de protéger les droits, la sécurité et la dignité des membres de la communauté. Cela peut être aussi un moyen d'améliorer les pratiques de partage d'informations existantes, par exemple, en établissant des protocoles de communication plus sûrs. Cependant, les mécanismes d'alerte rapide peuvent aussi comporter des risques et par conséquent ne pas s'avérer adaptés à toutes les situations ou tous les contextes.

Un exemple de mécanisme d'alerte rapide est disponible dans cette étude de cas de République démocratique du Congo écrite par l'organisation Solidarité pour la Promotion Sociale et la Paix (SOPROP).

Les membres de la communauté doivent participer activement aux décisions tout au long du processus de mise en place d'un mécanisme d'alerte rapide. Les étapes importantes sont les suivantes :

### 1. Identification des points focaux

- Expliquer clairement que les points focaux doivent collecter les informations nécessaires et les faire circuler via les alertes.

- Assurer la sélection des points focaux par le biais d'un processus participatif impliquant plusieurs groupes de la communauté, selon les critères de leur choix, comme lors de la sélection des membres des structures de protection communautaire. De cette manière, les membres de la communauté connaissent leurs points focaux et leur rôle, ce qui favorise la confiance dans les alertes et l'efficacité du mécanisme. Toutefois, dans certains pays, les structures de protection communautaire ont choisi de ne pas rendre publique l'identité des points focaux en raison du risque que cela représente.

- Les membres des structures de protection communautaire et les autres membres de la communauté peuvent devenir des points focaux :

  - les membres des structures de protection communautaire savent effectuer une analyse de la protection ; ils et elles ont été élu·es par la communauté et en sont donc représentatifs/ives ; ils et elles peuvent avoir des contacts au sein des acteurs humanitaires.
  - Les autres membres de la communauté peuvent également contribuer au mécanisme, par exemple en fournissant l'accès à certaines sources d'information ou interlocuteurs/trices dans la chaîne de communication.

- Veiller à ce que toutes les zones et/ou groupes d'une communauté se voient attribuer un point focal.

### 2. Réalisation de l'analyse des risques

- Effectuer une analyse des risques approfondie afin d'identifier les risques auxquels les points focaux, les membres de la communauté et autres acteurs peuvent être exposé·es suite à l'alerte rapide.

- Identifier les mesures d'atténuation.

- Tenir compte des résultats de l'analyse des risques pour mettre en place les protocoles de collecte et de communication des données.

### Encadré 2 : Exemples de risques potentiels liés aux mécanismes d'alerte rapide

Les points focaux peuvent être perçu·es comme des « informateurs/trices » et être ciblés par les personnes impliquées dans les incidents de protection, comme les porteurs d'armes. Par exemple, en RDC, des membres de la communauté ont été exposé·es à des assassinats et des enlèvements de la part d'hommes armés faisant en général l'objet des alertes.

Ce risque est exacerbé si les points focaux reçoivent du matériel servant à diffuser les alertes, comme des téléphones par satellite ou des radios portatives, car cet équipement peut attirer l'attention et contribuer à leur construire une image d'« espions ».

De telles ressources matérielles peuvent également les exposer au risque de vol.

Les mécanismes d'alerte précoce peuvent également représenter des risques pour les membres de la communauté n'étant pas directement impliqués dans le reporting. Cela peut être le cas, par exemple, si les informations partagées ne demeurent pas confidentielles (par ex., si quelqu'un entend un point focal parler au téléphone.)

Les points focaux risquent également de perdre la confiance des membres de la communauté si rien n'est fait pour agir en fonction des informations fournies.

### 3. Mise en place des protocoles de collecte des données

- Avec les points focaux, décider des types d'événements à suivre à des fins d'alerte.
- Avec les points focaux, décider des informations à inclure dans chaque alerte.
- Veiller à ce que les points focaux s'entendent sur les principes de base quant à la collecte des données, à savoir :
  - respecter la confidentialité concernant les sources d'information ;
  - ne pas collecter d'informations permettant d'identifier les personnes ;
  - dès que possible, effectuer une triangulation des informations reçues ;
  - s'engager à faire preuve de neutralité et d'impartialité (partager les informations indépendamment des croyances ou des opinions politiques, et sans discrimination à l'heure de choisir à qui les informations seront envoyées).

### 4. Mise en place des protocoles de communication

- Avec les points focaux, établir des protocoles afin de guide le partage d'informations :
  - Faire circuler les alertes de façon discrète
  - Faire circuler les alertes par le biais de SMS uniquement, jamais par appels téléphoniques
  - Effacer les messages après les avoir envoyés
  - Ne pas révéler les sources d'information

### 5. Identification de la chaîne de communication

- Identifier les interlocuteurs/trices clés en dehors de la communauté avec qui partager les alertes, en tenant compte des risques pour ces personnes et les autres. Ces interlocuteurs/trices peuvent comprendre :
  - les autorités traditionnelles ;
  - les autorités de l'État ;
  - les autorités civiles non étatiques (par ex., la composante civile d'un groupe armé) ;
  - les organisations humanitaires.
- Avec les points focaux, définir une chaîne de communication, qui suivra de manière générale le schéma de la **Figure 1** :
  - Commencer par les points focaux ayant des informations à partager ;
  - puis les autres points focaux, pour que l'ensemble de la communauté reçoive l'alerte
  - et finir par les interlocuteurs/trices identifié·es.
- Établir des protocoles de communication de la réponse, pour les interlocuteurs/trices identifié·es et parmi les points focaux, pour que les points focaux et les membres de la communauté sachent quelle action a été entreprise en fonction de l'alerte.
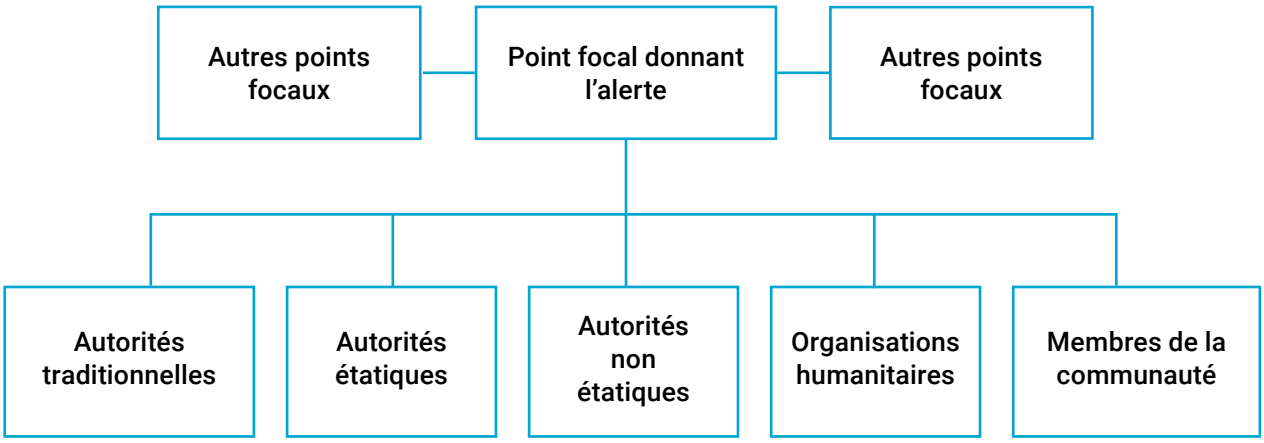
**Figure 1 : Chaîne de communication simple d'un mécanisme d'alerte rapide**